

FEHAP – CCN51

Paris, le 24/02/2014

## Restauration du socle CCN 51

### LA CFTC derrière une stratégie, un rôle déterminant

La CFTC a participé par sa signature à la construction de la Convention Collective 51 depuis sa création. Au nom de l'histoire, elle ne pouvait se résoudre à la destruction de 60 ans de négociation

Pour cette révision de 2010 qui s'inscrivait dans un contexte économique difficile, sans aucune perspective d'amélioration de la valeur du point, la remise en cause d'acquis sociaux sonnait le glas de nombreuses avancées sociales signées par notre organisation.

Si pour la CFTC on pouvait endurer le gel des salaires, il paraissait difficile de venir demander de faire des efforts supplémentaires sur ce qui immanquablement allait toucher aux conditions de travail des personnels.

A la vue des 15 points mis en révision deux points essentiels touchant la totalité des personnels, allaient guider notre action et notre stratégie tout au long de ces 4 années 2010 -2011 – 2012 -2013.

- **La prime d'ancienneté**
- **La récupération des jours fériés sur les jours de repos**

Sur la prime d'ancienneté, nous avons réussi à améliorer la Recommandation patronale en reprenant à partir de la 12<sup>ème</sup> année les augmentations tous les 2 ans à 2% au lieu de 3% tous les trois ans. Certes, c'est moins bien qu'avant la révision, sauf que la CFTC avait demandé que l'ancienneté ne s'arrête plus au bout de 30 ans. Désormais elle continuera de progresser de 4% après 30 ans.

Pour la récupération des jours fériés sur les jours de repos, la CFTC en faisait un préalable à toute signature. Il s'agissait en effet d'une mesure injuste qui allait conduire à ce que les salariés ne fassent pas chaque année le même nombre d'heures de travail pour le même salaire, avec le risque de remettre en cause les accords 35 h.

La FEHAP aura donc eu tort de ne pas prendre la CFTC au sérieux en 2012, pensant sans doute que nous n'oserions pas nous opposer. Dans une majorité à 5 organisations, nous avons un rôle de bascule déterminant, voilà donc pourquoi l'avenant de novembre 2012, sans véritable dialogue social n'a pas abouti.

La donne des résultats de la représentativité en mars 2013, allait de nouveau nous placer en position déterminante dans la reconstruction, sachant que la CGT et FO ne participaient plus aux négociations. Pour être sûr d'avoir un accord majoritaire sans risque d'opposition, il fallait obtenir au moins trois signataires.

Cette fois la FEHAP l'a pris en compte et a enfin accepté une véritable négociation avec les trois partenaires.

Il nous a suffi pour la CFTC de revenir en octobre 2013, après avoir laissé le temps aux établissements de passer des accords réparateurs. Nous pouvions alors reconstruire ce socle indispensable à toute négociation future. La FEHAP a accepté de mettre dans l'avenant cette fois, la récupération des jours fériés et les autres avantages acquis pour les salariés arrivés avant la dénonciation, mais aussi que ne soient pas remis en cause les accords d'entreprise signés depuis janvier 2013.